

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 07 JUIN 2013**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 07 juin 2013, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre et Jean-Michel Jamon.

Étaient excusés : Marcel Meyssonier, Gilbert Caroff-Duflos, Patricia Payet et Bruno Christophe qui avaient donné pouvoir à Jean-Luc Fraisse, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel et Roland Puech.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Hervé Trescartes a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Approbation du Plan local d'Urbanisme :

Après que M. le Maire a rappelé en détail les différentes étapes d'élaboration du PLU, le conseil approuve le PLU par 10 voix pour et 5 contre (R. Puech, G. Caroff-Duflos, P. Garnier, H. Trescartes et B. Christophe).

Il est précisé que cette délibération deviendra exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et un mois suivant sa transmission en Préfecture. Le Plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en mairie.

Instauration du droit de préemption urbain en zones U et AU du PLU :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'instituer un droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » du Plan local d'urbanisme précédemment approuvé.

Approbation du schéma directeur d'assainissement :

Après que M. le Maire a rappelé le zonage d'assainissement tel qu'approuvé par le conseil les 11 mars et 29 avril 2011, à savoir :

- assainissement collectif des villages et hameaux de Besses (totalité du village) et Châteauneuf (partie du village) ;
- assainissement non-collectif des autres hameaux ou maisons isolées de la commune : Menteyres, Sannac, Sassac, Chabannes, Chaduzias, Le Mallet, La Clède, Sarzols, La Pendery, Blot, Le Chier, Salettes, Le Mazel, Moulin Picard, Les Astiers, Combe Olivier, Les Crozes ;

le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le plan de zonage de l'assainissement.

Maison de santé : réalisation d'un emprunt moyen-terme et d'un emprunt court-terme TVA :

M. le Maire soumet au conseil, les propositions des trois établissements bancaires consultés pour la réalisation d'un emprunt moyen terme de 260 000€ et d'un emprunt court relais TVA de 178 000€ ; il propose de retenir les offres du Crédit agricole aux conditions suivantes :

• **Emprunt moyen terme :**

- Objet : **Financement des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire**
- Montant : **260 000€**
- Type d'amortissement : taux fixe
- Taux fixe : 3,50%
- Durée du prêt : 15 ans
- Échéances constantes
- Périodicité de remboursement : trimestrielle

• **Emprunt relais TVA :**

- Objet : **Financement TVA des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire**
- Montant : 178 000€
- Durée : 2 ans
- Taux fixe : 2,07%
- Périodicité de remboursement : *in fine* pour le capital, trimestrielle pour les intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir les offres du Crédit agricole pour le financement des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire et autorise M. le Maire à signer les contrats de prêts et tout document afférent à cette affaire.

Aménagement place Dr Gallaud – avenue de la Gare : choix des entreprises, demande de subventions :

M. le Maire expose au conseil que la commune a reçu 11 offres pour l'ensemble des 4 lots concernant l'aménagement de la place Dr Gallaud et de l'avenue de la Gare. L'analyse des offres effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre a permis d'établir un classement des entreprises dont le résultat permet d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lots (options comprises lot 1 et 2)	Entreprises	TF	TC1	TC2	Total € HT
Lot n°1 Terrassements, réseaux	Sas Chevalier Brioude	119 229,10	116 048,30	109 546,10	344 823,50
Lot n°2 Voirie	Sas Chevalier Brioude	72 895,05	42 490,60	17 956,30	133 341,95
Lot n°3 Maçonneries, revêtements de sol	ODTP 43 Polignac	99 423,90	---	---	99 423,90
Lot n°4 Espaces verts	Sarl Roche Paysage Arsac en Velay	44 371,25	10 256,00	6 129,00	60 756,25
Total travaux		335 919,30	168 794,90	133 631,40	638 345,60

Pour mémoire, options retenues :

	€ HT
Lot 1 option 1.1 : espace devant la gare (décaissement, apport matériaux) :	20 524,00 €
Lot 1 option 1.2 : module de télésurveillance sur le poste de refoulement :	3 500,00 €
Lot 2 option 2.1 : espace devant la gare (bicouche, bordures) :	7 953,95 €
Lot 2 option 2.2 : enrobé sur trottoirs :	4 411,00 €

M. le Maire rappelle le coût total de l'opération :

	TF	TC1	TC2	Total € HT
Travaux (4 lots)	335 919,30	168 794,90	133 631,40	638 345,60
Enrobé pl. de la Gare et arrosage automatique				16 364,10
Éclairage public (part commune)	17 181,00	9 252,00	6 608,00	33 041,00
Maîtrise d'œuvre	19 019,00	10 241,00	7 315,00	36 575,00
Frais annexes (levé topo, étude sols, publicité, ..)	7 000,00	---	---	7 000,00
Total HT	375 338,18	186 251,22	146 100,20	731 325,70

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité moins une abstention (G. Caroff-Duflos) :

- décide d'attribuer les lots aux entreprises tels que définis dans le tableau présenté précédemment pour un montant total de 638 345,60€ HT, soit 763 461,34€ TTC options comprises ;
- valide le coût total de l'opération 731 325,70€ HT, soit 874 665,54€ TTC;
- décide de demander les subventions les plus larges possibles au Conseil général de Haute-Loire, à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à tout autre financeur qui pourrait être sollicité dans le cadre de cette opération ;
- autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises après réception de l'accord officiel de la participation des financeurs.

Décision modificative sur le budget principal n°01/2013 :

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité moins une abstention (G. Caroff-Duflos), la décision modificative n°01/2013 sur le budget principal :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 0128/2151 aménagement pl. Gallaud/av Gare	629 650€	
R 1341 DETR		90 587€
R 1342 Amendes de Police		9 000€
R 1641 Emprunt		450 000€
R 1641 Emprunt-relais TVA		80 063€
TOTAL	629 650€	629 650€

Aménagement place Dr Gallaud - avenue de la Gare : désignation du bureau d'études pour la mission SPS :

M. le Maire présente au conseil les offres des deux prestataires consultés. Il en ressort qu'APAVE offre une prestation plus complète en termes de jours de présence sur le chantier pour un montant d'intervention tout-à-fait acceptable : 2 500€ HT, soit 2 990€ TTC ; il ajoute qu'APAVE est également le coordinateur SPS des travaux de construction de la maison de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité moins une abstention (G. Caroff-Duflos), de confier à APAVE une mission SPS pour les travaux d'aménagement de la place Dr Gallaud et de l'avenue de la Gare pour 2 500€ HT, soit 2 990€ TTC.

Aménagement place Dr Gallaud - avenue de la Gare : restructuration de l'éclairage public :

M. le Maire rappelle au conseil que des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public sont prévus dans le cadre de l'aménagement de la place Dr Gallaud et de l'avenue de la Gare. Il rappelle que la

commune doit le génie civil au Syndicat départemental d'Énergies, additionné de 55% du coût HT des travaux d'éclairage public.

Le Syndicat d'Énergies a chiffré le coût de l'opération à 60 074.47€ HT ; il reste donc à la charge de la commune 33 040.96€ Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité moins une abstention (G. Caroff-Duflos), décide de confier les travaux d'éclairage public prévus place Dr Gallaud et avenue de la Gare au Syndicat départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

Programme voirie 2013 : choix des entreprises :

M. le Maire soumet au conseil les offres des 5 entreprises qui ont répondu à la consultation. Après analyse et avis de la commission d'appel d'offres, il en ressort que les offres de l'entreprise Broc, de Saint-Paulien, sont les plus avantageuses :

- travaux d'aménagement de la voirie communale (Châteauneuf, Chaduzias) : 54 676,50€ HT
- travaux de grosses réparations de voirie : 14 750,00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier le programme de voirie 2013 à l'entreprise Broc, de Saint-Paulien, pour un montant total de travaux de 69 426,50€ HT, soit 83 034,09€ TTC et autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux.

Assainissement de la Chapelle des Pénitents : désignation du nouveau maître d'œuvre, approbation du projet, demande de subventions :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, expose au conseil que M. Falarz, maître d'œuvre en charge des travaux d'assainissement des murs et du sol de la chapelle des Pénitents, n'est plus en mesure d'assurer sa mission pour raisons de santé.

Sur proposition de l'Architecte des bâtiments de France, François Desnier, architecte du patrimoine demeurant à Brioude, a accepté de reprendre le dossier et propose d'effectuer la mission au taux de rémunération de 13,20% du montant HT des travaux.

M. Desnier propose d'abandonner le projet initial consistant à créer un passage surbaissé à l'Ouest qui ne réglait, selon lui, que partiellement le problème des remontées capillaires.

Il propose :

la réalisation d'un drainage, côté ouest	24 717,94
la réfection des enduits extérieurs à la chaux	23 806,51
le piquage des enduits de soubassement intérieur	3 940,40
l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée	910,00
Total travaux HT	53 374,85
Maîtrise d'œuvre 13,20%	7 045,48
Analyse des joints	1 310,00
Total projet HT	61 730,33

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 14 voix pour et 1 contre (G. Caroff-Duflos),

- de retenir M. Desnier François pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'assèchement de la Chapelle N.-D. de l'Oratoire au taux de 13,20% ;
- d'approuver le projet de travaux tel que présenté précédemment sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- de demander les subventions les plus larges possibles à l'Etat (DRAC), à la Région Auvergne, au Conseil général de Haute-Loire et de lancer une souscription sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Gilbert Meyssonier rappelle qu'il convient de déposer un dossier de demande de subventions avant le 15 juin 2013 à la DRAC pour que les travaux soient inscrits à la programmation de 2014.

Adhésion au Syndicat mixte d'action foncière (Smaf) du Puy-de-Dôme :

M. le Maire présente au conseil le Smaf, établissement public foncier, compétent pour réaliser, pour son compte ou pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du Code de l'Urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 CU.

Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objet :

- de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs,
- de lutter contre l'insalubrité,
- de permettre le renouvellement urbain,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

La principale ressource du Syndicat est la Taxe spéciale d'équipement ; elle ne peut excéder 20 € par foyer.

M. le Maire précise que la plupart des communes du Puy-de-Dôme adhère au Smaf et qu'en Haute-Loire 49 communes sont déjà membres.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer au Smaf par 6 voix pour, 3 voix contre (N. Tallobre, J.-M. Jamon et E. Jacob) et 6 abstentions (M. Valentin, R. Puech, B. Christophe, H. Trescartes, J.-P. Brustel et P. Payet).

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil décide à l'unanimité, de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur l'immeuble cadastré B-2301, sis au lieudit La Mouteyre.

Tirage au sort des jurés d'assises : après tirage au sort, sont désignés Mme Dufour veuve Benézit Marie Pierrette, M. Rix Alain Roger et Mme Garnier veuve Toranche Marie-Rose, Josette.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- B-2119, sise 22 rue de Fonteline ;
- B-399 et B-406, sises 15 rue du Parc.

4. Informations sur l'activité de la CCPA

Vote des budgets primitifs : M. le Maire fait part de son inquiétude quant au financement de la construction d'un espace bien-être à Saint Paulien pour lequel une augmentation des impôts de 5% est prévue au budget primitif 2013.

Petite enfance :

- **Micro-crèche** : G. Meyssonier annonce au conseil que le taux de remplissage de la micro-crèche est de 92% actuellement contre 66% à son ouverture, en août dernier. Elle accueille 19 enfants dont 13 de façon régulière. De nombreuses actions sont menées en partenariat avec l'Accueil de Loisirs, le relais d'assistantes maternelles et avec l'école laïque Jean-Macé. Le conseil se réjouit de ses bons résultats et remercie les intervenantes de la micro-crèche pour leur dynamisme !
- **Accueil de loisirs** : G. Meyssonier annonce au conseil que 111 enfants sont inscrits à l'Accueil de loisirs. Il rappelle que celui-ci est ouvert de 7h30 à 18h30, que le tarif est de 4,33€ de l'heure (facturation à la ½ heure) et qu'un ramassage est organisé entre Saint-Paulien et Allègre.

5. Informations de la Municipalité :

Chantier de Jeunes : cette année encore, la commune a le plaisir d'accueillir un chantier international de jeunes Allemands, Coréens et Français. Il s'agira de reprendre le premier charreyron restauré en 2008 (fossé Ouest du château) car les blocs de basalte concassé ont dévalé les pas d'âne et s'accumulent au bas du sentier.

Les jeunes locaux sont invités à venir sur le chantier pour partager une journée en toute convivialité. Informations et inscriptions en mairie.

Devenir des tilleuls place de l'église : Joseph Ampilhac, homme de l'art, va se rendre sur place pour voir si les racines des tilleuls sont bien la cause des désordres causés au mur de soutènement de la place de l'église et à la cave de l'ancienne cure.

Séance levée à 00h00.